

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/3996
13 novembre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
Point 29 de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Dépenses d'administration et dépenses des services
d'exécution du secrétariat du Bureau de l'assistance
technique - Prévisions pour 1959

Vingtième rapport du Comité consultatif pour les questions adminis-
tratives et budgétaires à l'Assemblée générale (treizième session)

1. En application des dispositions prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution 1037 (XI) du 26 février 1957, le Comité de l'assistance technique (CAT) a demandé (E/3175, paragraphe 91)^{1/} au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de formuler ses observations sur les prévisions de dépenses d'administration et de dépenses des services d'exécution du secrétariat du Bureau de l'assistance technique (BAT) pour 1959, et sur toutes autres questions connexes.
2. En conséquence, le Comité consultatif a examiné lesdites prévisions, soumises par le Président-Directeur du BAT dans le document E/TAC/79.

Situation budgétaire en 1958

3. Dans son rapport sur les prévisions de 1958 pour le secrétariat du BAT (A/3738, paragraphe 8), le Comité consultatif a recommandé qu'en dehors de l'économie de 50.000 dollars que le Président-Directeur du BAT envisageait de réaliser au cours des années 1957 et 1958, il faudrait économiser 25.000 dollars au moins en 1958. Les dépenses de 1957 se sont élevées à 1.781.209 dollars (net), soit 67.341 dollars de moins que le crédit approuvé. Les prévisions pour 1958 ont été ramenées de 1.991.600 dollars à 1.966.600 dollars; toutefois, le Comité consultatif croit comprendre qu'il sera difficile de maintenir à ce dernier chiffre

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-sixième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour.

les dépenses de 1958, en raison principalement du fait que le coût de la participation à la Caisse des pensions du personnel des bureaux extérieurs recruté sur le plan local dépassera vraisemblablement le crédit prévu à cet effet dans le budget de 1958.

Prévisions pour 1959

4. Le projet de budget pour 1959 s'élève au total à 1.992.300 dollars (montant net, déduction faite de l'impôt sur les traitements et salaires du personnel), ce qui représente une augmentation de 25.700 dollars, soit 1,3 pour 100 environ, par rapport au montant approuvé pour 1958. Le Comité consultatif note que, par rapport au budget de 1958, les modifications apportées au projet de budget pour 1959 sont relativement peu importantes. Etant donné que le Comité a présenté des observations détaillées sur le projet de budget pour 1958, il se bornera, en ce qui concerne les prévisions pour 1959, à faire un commentaire sur certains points d'intérêt particulier. D'une manière générale, le Comité reconnaît que le crédit demandé pour 1959 est raisonnable.

Titre I - Secrétariat du Siège

5. Le crédit net demandé pour le Secrétariat du Siège (Titre I) s'élève au même chiffre que pour 1958, c'est-à-dire à 498.400 dollars. La chose est possible malgré la création envisagée de trois nouveaux postes permanents, car les augmentations qui en découleront seront compensées par les réductions que l'on compte obtenir en 1959 sur certains chefs de dépenses, tels que congés dans les foyers, frais de voyage du personnel à l'occasion du recrutement et des mutations, versements à la cessation de service, prime de rapatriement et personnel temporaire.

6. Le Comité consultatif croit comprendre qu'il est nécessaire de créer un nouveau poste d'Administrateur hors classe, dont le titulaire reprendrait les fonctions exercées par le fonctionnaire chargé de la liaison avec l'Europe, étant donné que ces fonctions ne relèvent plus du secrétaire du BAT dont le poste d'Administrateur de 2ème classe est actuellement prévu à New-York.

7. On propose de créer deux autres nouveaux postes à New-York pour améliorer et tenir à jour le Manuel de l'assistance technique (Project Handbook). Ce Manuel, qui a été publié en quatre volumes à feuillets mobiles, à raison d'un par région géographique, décrit l'état d'avancement des travaux relatifs à chacun des projets entrepris dans le cadre du Programme élargi, groupés par pays bénéficiaire. La

préparation de la première édition de ce Manuel, qui vient d'être achevée, avait été entreprise, à l'origine, par les fonctionnaires régionaux de la Division du Programme, en sus de leurs occupations ordinaires. Selon le BAT, deux fonctionnaires supplémentaires sont nécessaires pour tenir le Manuel à jour.

8. Bien que le Comité consultatif ne soit pas absolument convaincu que le Manuel nécessite du personnel supplémentaire, il reconnaît que le Manuel constitue peut-être l'innovation la plus importante des arrangements envisagés pour centraliser au secrétariat du BAT les renseignements et le contrôle en ce qui concerne l'ensemble du Programme élargi. A cet égard, le Comité tient à insister sur deux points. Premièrement, il convient de ne rien négliger pour faire du Manuel un instrument utile d'information et de contrôle non seulement au siège du BAT mais auprès de toutes les organisations participantes et des bureaux extérieurs. Il faudrait pour cela qu'il existe une étroite coordination entre les différentes organisations et que les changements concernant chaque projet soient signalés sans retard. Deuxièmement, le personnel supplémentaire proposé serait certes utile pour les fonctions de caractère central relatives à la tenue à jour du Manuel, mais il faudrait probablement confier aux fonctionnaires régionaux le soin de veiller à ce que les renseignements du Manuel soient à jour et complets.

9. On propose de faire passer le poste de Chef de la Division du Programme de la classe d'Administrateur général (D-1) à celle de Directeur (D-2). A priori, le Comité consultatif aurait certains doutes au sujet d'un tel reclassement, étant donné notamment qu'outre le Président-Directeur, il existe déjà un Directeur qui assume la direction générale de la Division du Programme et de la Division administrative. Cependant, on a informé le Comité que les attributions de la Division du Programme ont crû en importance ces dernières années et qu'on tend à lui faire jouer un rôle de coordination plus efficace et plus central que par le passé, lorsque les opérations étaient relativement plus décentralisées. En outre, on a fait valoir que la Division a été invitée à consacrer désormais une attention particulière, dans le cadre de ses attributions normales, à l'examen critique constant du Programme. Le Comité consultatif estime que, dans la mesure où ces considérations impliquent une appréciation des responsabilités assumées par le secrétariat du BAT en ce qui concerne le Programme, c'est le CAT qui est le mieux en mesure de juger du bien-fondé et de la pertinence des arguments qui ont été présentés à l'appui du reclassement proposé.

/...

Titre II - Autres dépenses d'administration communes

10. Le Comité consultatif n'a pas d'observation à présenter en ce qui concerne le crédit de 32.600 dollars (net) demandé au Titre II pour les autres dépenses d'administration communes.

Titre III - Bureaux extérieurs

11. Les crédits demandés, pour 1959, pour les bureaux extérieurs s'élèvent à 1.461.300 dollars (net), soit 25.700 dollars de plus qu'en 1958, bien que le nombre des postes permanents (y compris le personnel employé de façon intermittente) ait diminué, passant de 261 à 240. Cela s'explique principalement par certaines augmentations (indemnités de poste, traitements locaux, augmentations périodiques de traitement, etc.).

12. On peut constater, d'après le tableau II du document E/TAC/79 que les gouvernements des pays hôtes ne participent pas tous également aux dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs du BAT. Le Comité consultatif espère que le BAT étudiera plus avant les possibilités d'améliorer la situation.

13. Le Comité consultatif prend bonne note de la déclaration contenue dans l'introduction du Titre III, aux termes de laquelle "les bureaux extérieurs fournissent une assistance, sous la forme de services plus ou moins importants, pour les travaux prévus aux budgets ordinaires des organisations participantes, y compris les programmes d'aide technique de l'UNESCO et de l'ONU et l'action de l'ONU dans le domaine de l'information". Le Comité consultatif souligne à ce propos qu'étant donné l'intégration croissante des différents types de programmes dans chaque organisation participante, il convient d'utiliser au maximum les services extérieurs existants - qu'il s'agisse du réseau de bureaux extérieurs du BAT ou des réseaux de bureaux régionaux d'organisations particulières - pour l'exécution des programmes locaux.

14. D'un point de vue purement administratif, on peut également noter que le secrétariat du BAT et ses bureaux extérieurs peuvent être d'une grande utilité en ce qui concerne les opérations relevant du Fonds spécial.
